

Les relations entre la Suisse et l'UE et les défis à venir

Du point de vue de l'économie, les accords bilatéraux avec l'UE ont fait leurs preuves. Les relations entre la Suisse et l'UE ne sont pas pour autant à l'abri des tensions. Le présent dossier politique examine les relations avec l'UE du point de vue de l'économie et met en avant les défis à venir.

Position d'economiesuisse

La mise en œuvre efficace des accords bilatéraux et leur extension aux nouveaux États membres revêtent une grande importance pour l'économie. A quelques exceptions près, il n'est pas nécessaire de conclure de nouveaux accords pour resserrer les liens. La Suisse devra probablement prendre deux décisions importantes en 2009 en ce qui concerne la libre circulation des personnes : elle devra décider si elle souhaite proroger et étendre l'accord.

En dépit des tentatives de l'UE de faire pression sur notre pays, nous devons conserver et étendre nos avantages en matière d'imposition des entreprises dans le sens d'une place économique attrayante.

29 octobre 2007

Numéro 21

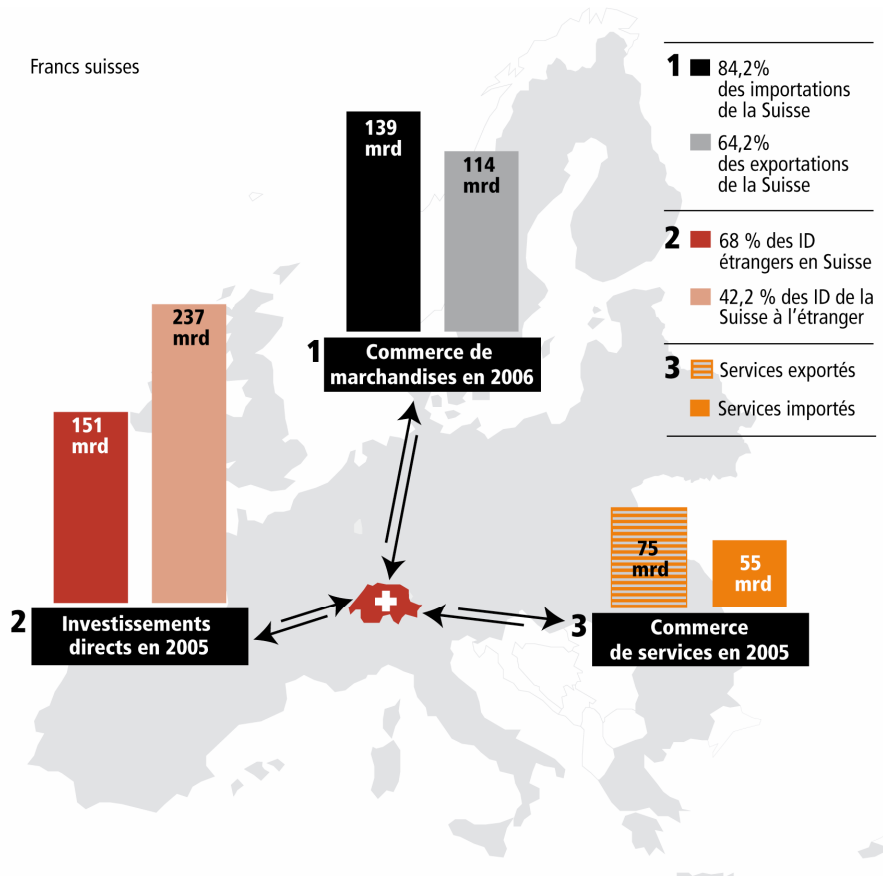
dossier politique

Les relations entre la Suisse et l'UE : situation actuelle et défis à venir

- 1. Situation économique et politique de l'Union européenne**
- Défis de politique économique** Malgré une évolution économique réjouissante pendant le premier semestre 2007, l'UE est à la traîne en matière de croissance et de compétitivité par rapport à ses propres objectifs, mais aussi par rapport aux marchés asiatiques et nord-américains. Elle est aujourd'hui confrontée à plusieurs défis de politique économique : certains pays ne respectent pas les exigences du pacte de stabilité et de croissance ; le marché intérieur, et plus particulièrement les secteurs des services et de l'énergie, sont encore fortement fragmentés ; certains membres de l'UE réclament davantage d'interventions étatiques dans les politiques sociale et économique ainsi que la protection de l'industrie nationale vis-à-vis des investisseurs étrangers (« patriotisme économique »).
- Nouveau traité** Lors de la réunion ministérielle qui a eu lieu à la fin juin 2007 à Berlin, des négociations difficiles ont permis une avancée dans le débat sur le traité constitutionnel : il a été décidé qu'un traité modifié, et non plus le projet de traité constitutionnel initial, devrait être adopté d'ici à la fin de l'année. Ce traité sera la base qui permettra d'optimiser les capacités décisionnelles et la capacité d'action de l'UE.
- Douze nouveaux États membres** L'intégration de douze nouveaux États membres en l'espace de trois ans s'est étonnement bien passée et a donné à l'Union européenne de nouvelles impulsions économique. Néanmoins, 27 membres représentent un défi de taille pour la capacité d'action des institutions européennes. La question de l'extension géographique future de l'UE est très controversée.

Forte imbrication économique de la Suisse avec l'UE : commerce de marchandises, commerce de services, investissements directs

Imbrication économique de la Suisse et de l'Union européenne



2. Les relations entre la Suisse et l'UE

La voie bilatérale a fait ses preuves

Vu la forte imbrication économique de la Suisse et de l'UE, il est très important que l'économie suisse dispose de conditions-cadre stables et qu'elle entretienne des relations bonnes et étroites avec l'UE. La voie bilatérale a fait ses preuves dans ce domaine. Les accords conclus permettent une collaboration pragmatique axée sur la recherche de solutions, ils satisfont les principales exigences de l'économie et bénéficient du soutien de la majorité de la population. Une adhésion à l'UE n'est pas intéressante du point de vue de l'économie suisse pour diverses raisons (politiques financière et fiscale, politique monétaire et politique du marché du travail). Cependant, ces accords ne doivent pas être considérés comme stables et assurés à tout jamais. Au contraire, il faut les adapter régulièrement et réviser leurs aspects techniques. Ainsi, la Suisse est, jusqu'à un certain point, vulnérable. Il faut noter également que plus l'UE grandit, plus sa volonté et sa capacité à négocier des solutions spéciales avec la Suisse ou une reconnaissance réciproque des normes et des prescriptions diminue. En outre, l'UE exige de plus en plus la reprise de l'acquis communautaire et se montre plus tenace dans les négociations notamment quand il s'agit de faire valoir ses intérêts vis-à-vis de la Suisse.

3. La mise en œuvre et l'extension des accords conclus sont la priorité

Objectif prioritaire : la mise en œuvre des accords

Lors de sa séance spéciale du 23 mai 2007, le Conseil fédéral a défini comme un objectif prioritaire la mise en œuvre efficiente des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'UE. Plusieurs dossiers sont prioritaires pour l'économie :

Libre circulation des personnes

— L'accord sur la libre circulation des personnes (cf. tableau 1 en annexe) : l'accord a été conclu en 2002 pour une période initiale de sept ans. Avant l'échéance (31 mai 2009), la Suisse décidera dans un arrêté fédéral sujet à référendum de la prorogation de l'accord. Le Parlement se prononcera vraisemblablement vers la mi-2008, moment à partir duquel commencera à courir le délai référendaire. Il faut préciser toutefois que l'accord ne s'applique qu'aux 25 premiers membres de l'UE. En effet, l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie nécessite de nouvelles négociations, qui se sont ouvertes le 10 juillet 2007 et dont le résultat est soumis à un référendum facultatif. Si les demandes de référendum aboutissent, pour la prorogation de l'accord sur la libre circulation des personnes comme pour son extension, ces sujets seront vraisemblablement soumis au vote au premier semestre 2009. Un refus reviendrait à instaurer un régime discriminatoire à l'égard de certains membres de l'UE et remettrait en question les principes du marché intérieur.

Coopération avec les États d'Europe de l'Est

— La nouvelle loi fédérale sur la coopération avec les pays d'Europe de l'Est sert de base de travail pour le versement d'une contribution à l'élargissement en faveur de la Roumanie et de la Bulgarie. Cependant, c'est au Parlement de prendre un tel engagement sous la forme d'un crédit-cadre supplémentaire. Au nom de l'égalité de traitement, l'UE attend de la Suisse une contribution de l'ordre de 300 millions de francs environ sur cinq ans. Il est dans notre intérêt de verser cette contribution pour la Roumanie et la Bulgarie, en raison de considérations économiques, mais aussi de politique européenne.

Autres dossiers

— D'autres dossiers qui intéressent l'économie suisse attendent une solution (cf. annexe 1).

4. Consolidation des relations : un accord-cadre serait-il judicieux ?

Pas de « mini-EEE »

Au delà de la mise en œuvre efficiente des accords et de leur extension, le Conseil fédéral a mentionné un autre objectif, la garantie et la consolidation des relations bilatérales. A cet égard, les discussions portent notamment sur l'idée de conclure un accord-cadre entre la Suisse et l'UE. Le contenu d'un tel accord n'a pas été précisé jusqu'ici. Du point de vue de l'économie, il faut saluer par principe une systématisation et une amélioration de la transparence et du dialogue dans les relations avec l'UE. Cependant, il faut prendre en considération le fait que l'UE définit la valeur ajoutée d'un accord-cadre différemment de la Suisse : dans l'éventualité de l'élaboration d'un tel accord, l'UE penserait plutôt à introduire des automatismes selon lesquels l'acquis communautaire, y compris ses modifications,

devrait être intégré automatiquement dans les accords conclus. Cela vaudrait aussi pour les nouveaux accords. Un tel accord-cadre – dans le style de l'EEE, mais sans pouvoir de codécision – irait trop loin et ne serait pas dans l'intérêt politique ni dans l'intérêt économique de la Suisse.

5. Nouveaux accords

Les besoins de l'économie sont couverts
pour l'essentiel

Le Conseil fédéral prévoyait de procéder à l'évaluation de plusieurs nouveaux dossiers après la pause estivale (cf. tableau 2 en annexe). Du point de vue économique, il faut soutenir une intensification de la collaboration dans le domaine de l'électricité et une libéralisation totale du commerce en ce qui concerne les produits agricoles et les denrées alimentaires. D'une manière générale, cependant, il reste vrai que les accords conclus jusqu'ici satisfont les principaux besoins des entreprises. Il n'y a pas d'urgence à entamer les négociations pour les deux dossiers mentionnés ni pour les autres domaines possibles et il n'est pas nécessaire de conclure un accord à tout prix. Afin d'éviter de tomber dans le piège d'une dépendance unilatérale, il faut faire avancer les dossiers qui présentent un intérêt pour les deux parties. Pour cette même raison, la Suisse doit renoncer à négocier une nouvelle série d'accords.

6. Fiscalité : les critiques de l'UE à l'égard des régimes cantonaux

6.1 *Développements et position de l'UE*

Critiques de l'UE

Dans sa décision du 13 février 2007, la Commission européenne déclare que certains régimes fiscaux cantonaux constituent des aides d'État et sont contraires à l'accord de libre-échange conclu entre la Suisse et la CE en 1972. La Commission a demandé au Conseil de l'Union européenne un mandat pour négocier avec la Suisse, qu'elle a obtenu le 14 mai 2007. Conformément à ce mandat, la Commission est chargée d'entamer des discussions avec la Suisse et de tendre à une solution consensuelle éliminant les différences de traitement fiscal des revenus suisses et étrangers. Tant dans le document adressé à la Suisse que dans les déclarations publiques de certains représentants de l'UE, le ton est plus modéré qu'il y a six mois encore. Toutefois, cela ne doit pas nous faire oublier que l'UE restera ferme jusqu'à ce qu'une solution acceptable pour elle soit trouvée. L'UE pourrait exercer des pressions sur la Suisse de manière subtile. Le thème des régimes fiscaux cantonaux aurait ainsi des conséquences sur les relations générales entre la Suisse et l'UE.

6.2 *Importance économique des régimes fiscaux cantonaux*

La concurrence fiscale est cruciale
pour la place économique suisse

Les régimes fiscaux cantonaux remis en question par l'UE sont ceux appliqués aux sociétés holding, aux sociétés d'administration et aux sociétés mixtes. Ils concernent quelque 20 000 sociétés, suisses pour la plupart, installées dans tous les cantons et représentant toutes les branches. Ces sociétés revêtent une grande importance économique. Elles offrent des emplois de valeur, confient des mandats importants à d'autres entreprises et génèrent des recettes fiscales considérables, se chiffrant en milliards, pour la Confédération, les cantons et les communes. La Suisse ne peut se plier aux exigences de l'UE. Renoncer aux avantages de la concurrence fiscale aurait des conséquences imprévisibles pour la place économique suisse.

6.3 *Position de la Suisse*

Négociations non, dialogue oui

Le Conseil fédéral a exprimé plusieurs fois ses réticences face aux demandes de l'UE. Comme le précise un avis de droit du Conseil fédéral, les régimes fiscaux incriminés n'entrent pas dans le champ d'application de l'accord de libre-échange et n'ont aucune influence sur la circulation transfrontière des marchandises. Ces régimes fiscaux cantonaux, qui ont été mis en place avant 1972, s'appliquent de la même manière aux entreprises étrangères et suisses. En réponse à la lettre envoyée par l'UE à la mi-mai 2007, le Conseil fédéral a signalé qu'il était ouvert au dialogue. Du point de vue de l'économie, la garantie et l'optimisation de l'attrait fiscal de la place économique doivent être l'objectif principal ;

simultanément, la Suisse doit désamorcer les critiques de l'UE relatives aux régimes fiscaux cantonaux.

6.4 Autres solutions dans le cadre de la stratégie du dialogue

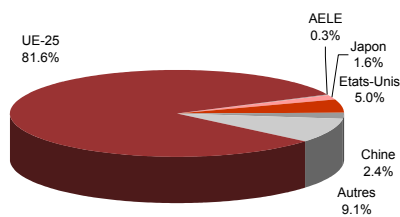
Objectif : réduction du potentiel de conflit

Pour la Suisse, la souveraineté fiscale n'est pas négociable. Si la Suisse entrait en matière, l'UE essaierait de lui imposer la reprise du code de conduite communautaire. La Commission européenne et les autorités suisses ont une opinion radicalement différente et inconciliable au sujet des régimes fiscaux cantonaux. Néanmoins, la stratégie du Conseil fédéral, qui a indiqué à Bruxelles qu'il était prêt à dialoguer, est réaliste. Parallèlement, il faut prendre des mesures autonomes pour optimiser la place économique suisse et réduire le potentiel de conflit à l'égard de l'UE.

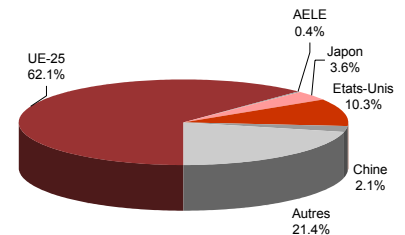
Plus de 60 % des exportations de la Suisse sont destinées à l'UE.

Commerce de marchandises : exportations et importations de la Suisse

Importations en 2006 (165,4 mrd fr.), parts en %



Exportations en 2006 (177,5 mrd fr.), parts en %

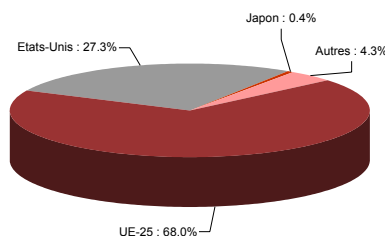


Source : Banque nationale suisse

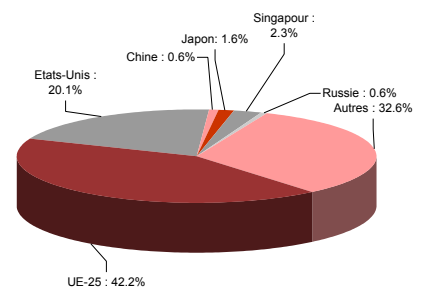
Les investissements directs de la Suisse se répartissent dans le monde entier

Investissements directs de la Suisse à l'étranger et investissements étrangers en Suisse

Investissements étrangers en Suisse en 2005 (222 mrd fr.)



Investissements suisses à l'étranger en 2005 (560 mrd fr.)



Source : Banque nationale suisse

L'adhésion à l'UE n'est pas à l'ordre du jour	<p>7. Appréciation générale des relations entre la Suisse et l'UE aujourd'hui</p> <p>Les accords bilatéraux conclus avec l'UE donnent à l'économie suisse un bon accès au marché communautaire. La libre circulation des personnes revêt une importance croissante et constitue un élément de plus en plus décisif des accords. A l'exception de quelques souhaits supplémentaires (électricité, libre-échange de produits agricoles), les neuf accords conclus avec l'UE couvrent l'essentiel des besoins de l'économie suisse. L'adhésion à l'UE, quant à elle, n'est pas envisagée par les milieux économiques, car elle comporterait de nombreux inconvénients.</p>
Deux défis de taille	<p>Il n'est toutefois pas possible de rester les bras croisés. Deux domaines comportent une part importante d'incertitude: premièrement, la libre circulation des personnes, qui pourrait faire l'objet de deux référendums (prorogation de l'accord et extension à la Roumanie et à la Bulgarie) et, deuxièmement, les régimes fiscaux cantonaux, une question sur laquelle nous ne devons pas céder face aux tentatives de l'UE de faire pression sur notre pays.</p>
Le prix d'un accord-cadre est excessif	<p>Au delà de ces sujets sensibles, la Suisse doit se garder de mettre en avant la question d'un accord-cadre avec l'UE. Le prix à payer pour améliorer la coordination de la gestion des accords conclu, souhaitée par les autorités fédérales, et dynamiser notre relation avec l'UE serait excessif. Aussi la Suisse doit-elle continuer de faire preuve de réserve et de lucidité dans ses relations avec l'UE et faire ses devoirs de manière autonome.</p>
Entretenir les partenariats en Europe et avec le reste du monde	<p>La voie empruntée semble bien convenir à notre pays. Il est indispensable d'entretenir les relations avec nos partenaires européens, de les développer si nécessaire et de se préparer à affronter la concurrence mondiale. La stratégie de la Confédération en matière de politique économique extérieure (développement du réseau d'accords avec des pays extracommunautaires) va dans la bonne direction.</p>

Annexe 1

Entrée en vigueur, mise en œuvre et renouvellement des accords bilatéraux conclus

Accords / points en suspens / état de la mise en œuvre	◆◆◆
Accord sur la libre circulation des personnes : prorogation de l'accord La Suisse devra décider dans un arrêté fédéral sujet à référendum de la prorogation de l'accord sur la libre circulation. Le Parlement se prononcera sur ce sujet vraisemblablement vers le milieu de l'année 2008, moment à partir duquel commencera à courir le délai référendaire. La Suisse doit notifier sa décision à l'UE jusqu'au 31 mai 2009 au plus tard.	Toutes les branches
Extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie Les négociations en vue de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie ont débuté le 10 juillet 2007. Les deux parties souhaitent donner une forme officielle à cette décision et signer un protocole à l'accord de base. Il est difficile d'estimer la durée des négociations et des processus de ratification respectifs. Le Conseil fédéral part de l'idée que le Parlement traitera ces questions pendant la session d'été 2008. Si des demandes de référendum sont déposées et qu'elles aboutissent, on peut s'attendre à ce que le protocole entre en vigueur dans le courant de l'année 2009. Cela vaut aussi si le référendum n'est pas demandé.	◆◆◆ Toutes les branches
Accord sur le transport de marchandises : obligation de préavis L'introduction, dès le 1 ^{er} juillet 2009, d'un préavis obligatoire pour le transport de marchandises transfrontière prévue par le nouveau code de douanes de l'UE entraverait les échanges économiques soutenus entre la Suisse et ses voisins. Elle se traduirait probablement par des embouteillages et des retards aux bureaux de douanes. Il importe d'éliminer l'obligation de préavis ou de réduire le délai à zéro. Pour cela, il faut adapter l'accord sur le transport de marchandises de 1990. Les négociations ont démarré le 19 juillet 2007. Les négociations se sont poursuivies en octobre 2007.	◆◆◆ Industries exportatrices et importatrices, branches des transports et de la logistique
Accord de libre-échange : réexportations La suppression de la possibilité de réexporter des marchandises en franchise de douane, initialement prévue par l'UE, comporterait des inconvénients majeurs pour l'économie suisse. Avec plusieurs années de retard, la solution convenue lors de la conclusion des accords bilatéraux II et appliquée depuis juillet 2007 a été formellement adoptée par le Conseil. Il devrait être possible de régler définitivement cette question lors de la prochaine réunion du comité mixte, fin 2007.	◆◆◆ Centres logistiques, plusieurs branches industrielles
Accord de libre-échange : protocole Euromed sur l'origine La mise à jour du protocole sur les règles d'origine lié à l'accord de libre-échange entre la Suisse et l'UE est prévue dans le cadre de l'actualisation périodique du protocole Euromed.	◆◆ En particulier l'industrie textile
Accord de libre-échange : mention « made in » La Commission européenne projette d'adopter une directive introduisant l'obligation d'indiquer la provenance de certains produits importés par l'UE (cuir, textiles, céramique, meubles, bijoux). Cela occasionnerait des coûts pour les industries textile et de l'habillement suisses et pénaliserait l'économie suisse par rapport à nos concurrents de l'EEE ou la Turquie.	◆◆ Industrie textile
Accords d'association à Schengen / Dublin Avant que ces accords puissent entrer en vigueur, il faut éliminer les obstacles techniques et juridiques de différents États membres de l'UE, ce qui devrait être fait avant la fin de l'année. La participation opérationnelle de la Suisse sera possible à partir de l'automne 2008 au plus tôt. Auparavant, l'UE examine, dans le cadre d'une procédure spéciale, la mise en œuvre des prescriptions de Schengen en Suisse. Du côté suisse, il faut faire attention aux éventuelles conséquences dans le domaine des services financiers.	◆◆ Tourisme, hôtellerie, transports, voyages d'affaires, services financiers
Accord sur l'agriculture : AOC L'accord sur l'agriculture vise à étendre la reconnaissance réciproque des appellations d'origine contrôlée (AOC) suisses et européennes, notamment pour les fromages. Cette protection réciproque se limite actuellement aux vins et aux spiritueux. La production de produits de qualité particuliers constitue un moyen, pour l'agriculture suisse, de rester compétitive sur des marchés libéralisés. Des entretiens exploratoires sont en cours. Depuis l'été 2007, l'UE possède aussi un mandat de négociation.	◆◆ Industrie agroalimentaire
Accord sur la suppression des obstacles techniques au commerce (« Mutual recognition agreement », MRA) Le champ d'application du MRA sera progressivement étendu à plusieurs catégories de produits afin que l'équivalence des prescriptions techniques soit aussi reconnue dans ces domaines. A l'heure actuelle, des négociations ont lieu pour étendre cet accord aux produits de construction, aux ascenseurs et aux biocides.	◆◆ Entreprises suisses actives dans les domaines techniques correspondant
Accord concernant les produits horlogers : durcissement de l'ordonnance relative à la mention « Swiss made » La Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH) a décidé, fin juin 2007, de soumettre au Conseil fédéral une demande en vue du durcissement de l'ordonnance « Swiss made ». La Suisse et l'UE ont conclu un accord concernant les produits horlogers en 1967, qu'elles ont complété en 1972. Le Conseil fédéral doit déterminer dans quelle mesure la demande de la FH est compatible avec ces deux accords de même qu'avec l'accord de libre-échange conclu entre la Suisse et la CE en 1972 et les engagements pris par la Suisse dans le cadre de l'OMC.	◆◆ Industrie horlogère

(suite : Entrée en vigueur, mise en œuvre et renouvellement des accords bilatéraux conclus)

Accords / points en suspens / état de la mise en œuvre



Programme MEDIA

Le Conseil fédéral a décidé que la Suisse participerait au programme communautaire « MEDIA 2007 ». L'accord est appliqué provisoirement dans l'attente du feu vert du Parlement. Au terme d'une période transitoire de deux ans et en accord avec les réglementations européennes correspondantes, la diffusion de fenêtres publicitaires destinées à la Suisse devra être soumise aux dispositions nationales du pays d'origine de la chaîne. Ainsi, la diffusion, par des chaînes étrangères, de publicités pour des boissons alcoolisées et des spots publicitaires à caractère politique et religieux dans des fenêtres publicitaires destinées à la Suisse serait possible, ce qui nécessite une adaptation de la loi suisse sur la radio et la télévision. L'accord a été signé début octobre 2007.

Accord sur l'éducation, la formation professionnelle et la jeunesse



Dans le cadre des accords bilatéraux II, la Suisse et l'UE ont réitéré, dans une déclaration politique, leur volonté de négocier une participation de la Suisse à la prochaine génération de programmes (2007-2013). Le Conseil fédéral a délivré le mandat de négociation correspondant. L'UE n'a pas encore le sien.

Accord sur la lutte antifraude



L'accord doit encore être ratifié par l'ensemble des États membres de l'UE et la Suisse.

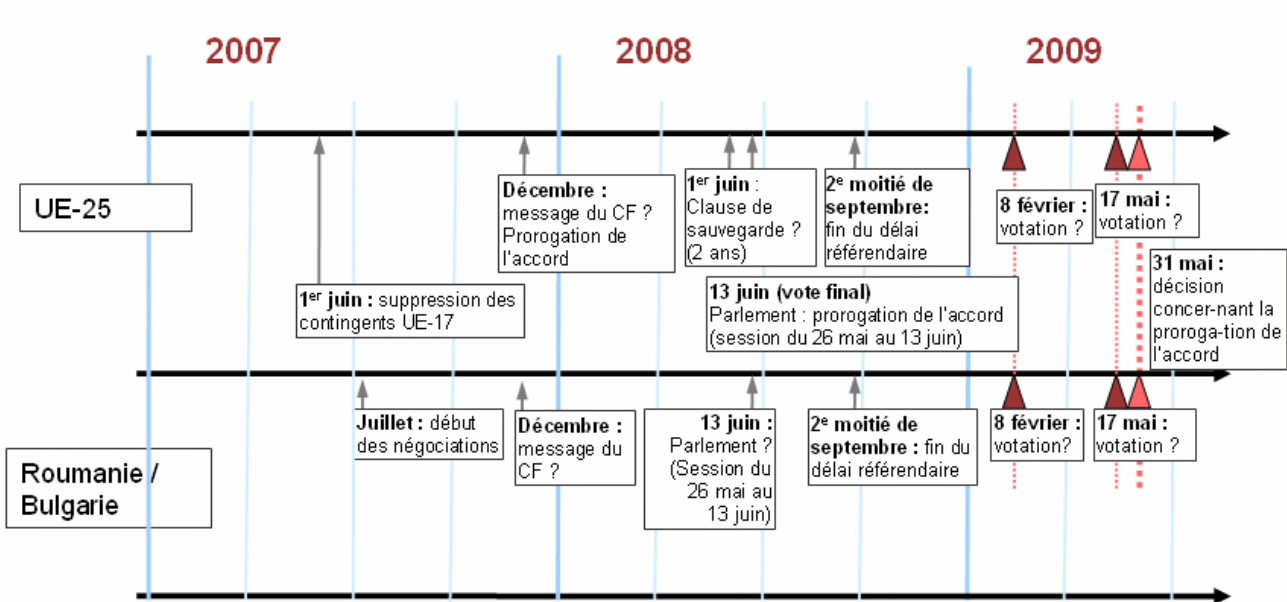
Annexe 2

Nouveaux accords et décisions autonomes de la Suisse

Dossier / état de la mise en œuvre	Importance pour l'économie
<p>Electricité</p> <p>Dans le domaine de l'électricité, il est question d'arrêter des principes et des règles pour le commerce d'électricité transfrontière (accès au réseau, taxes de transit, normes de sécurité, courant vert). L'économie helvétique estime que la Suisse doit rester une plaque tournante du commerce de l'électricité et qu'il faut trouver une solution pour les contrats à long terme non conformes à l'acquis communautaire. L'UE souhaite que la Suisse reprenne le droit de la concurrence européen. Bien que sur le plan de la procédure et sur le plan matériel les droits de la concurrence suisse et européen soient en grande partie identiques, en cas de reprise du droit communautaire, la décision finale concernant des questions d'aides étatiques, par exemple, serait prise par la Cour de justice des Communautés européennes. La Suisse et l'UE ont toutes deux un mandat de négociation. La première session de négociation a lieu le 8 novembre 2007 à Bruxelles.</p>	<p>◆◆</p> <p>Toutes les branches</p>
<p>Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire</p> <p>Un tel accord aurait pour but de mettre en place le libre-échange dans le secteur de l'agriculture ainsi que dans les secteurs en amont et en aval. Les experts tablent sur une diminution des prix des denrées alimentaires en Suisse et une augmentation du PIB de 0,5 % environ. Un accord de libre-échange est dans l'intérêt de l'UE (niveau supérieur des prix en Suisse, excédent d'exportation), mais il crée aussi de nouvelles opportunités d'exportation pour l'agriculture suisse. De plus, les prix des denrées alimentaires suisses se rapprocheraient des prix européens.</p> <p>Les discussions entre la Suisse et l'UE sont actuellement dans la phase exploratoire. Le Conseil fédéral a chargé des experts d'élaborer d'ici à la fin 2007 un concept précisant l'étendue de l'accord, le financement et les mesures d'accompagnement. Des incertitudes subsistent en ce qui concerne la forme d'un tel accord (extension de l'accord sur l'agriculture, élément de l'accord de libre-échange de 1972 ou accord séparé).</p>	<p>◆◆</p> <p>Industrie agroalimentaire, intérêt général de l'économie pour la concurrence transfrontière</p>
<p>Cassis de Dijon</p> <p>La révision de la loi sur les entraves techniques au commerce (LETC) prévue par le Conseil fédéral doit permettre la libre circulation, en Suisse, de produits commercialisés conformément aux règles de l'UE sans que des contrôles supplémentaires soient nécessaires. Compte tenu du fait que la Suisse introduira le principe du Cassis de Dijon de manière autonome et unilatérale, cette question ne relève pas en premier lieu de la politique européenne. Le Conseil fédéral a décidé de la suite des événements le 4 juillet 2007. Il convient de réduire le nombre de dispositions dérogatoires et d'éliminer les dispositions spéciales en faveur de la Suisse. La révision de la LETC contribuera à dynamiser la concurrence à l'échelle nationale et à diminuer les coûts des entreprises et les prix à la consommation. Conformément au projet de révision de la LETC, il est aussi prévu que les fabricants suisses puissent adopter les normes appliquées dans la CE pour la fabrication des produits et commercialiser leurs produits en Suisse, pour autant qu'ils soient aussi commercialisés dans l'État de la CE dont ils satisfont les prescriptions.</p>	<p>◆◆</p> <p>Plusieurs branches</p>
<p>Santé</p> <p>Il est question principalement d'une participation de la Suisse à deux agences européennes, le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (CEPCM) et l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). La Suisse souhaite aussi participer à plusieurs systèmes d'alerte rapide (sécurité alimentaire, sécurité des produits et maladies infectieuses) et au programme d'action communautaire 2007-2013 qui finance des projets dans le domaine de la santé (PHP). Ce dossier est actuellement en phase exploratoire. Un projet de mandat devrait être déposé avant la fin de l'année.</p>	<p>◆</p> <p>Secteur de la santé, industrie agroalimentaire</p>
<p>Eurojust</p> <p>L'objectif est d'institutionnaliser une collaboration avec l'autorité judiciaire européenne qui coordonne les enquêtes et les poursuites pénales entre les États membres de l'UE afin de lutter contre la criminalité internationale. Les négociations ont démarré en avril 2007.</p>	<p>◆</p>
<p>Commerce de droits d'émission en ce qui concerne les gaz à effet de serre</p> <p>Contrairement aux États membres de l'UE, la Suisse n'a pas introduit un système « cap-and-trade » (plafonner et transférer) mais une taxe CO₂ pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il est cependant possible de rapprocher le modèle suisse du système européen, du moins pour les gros émetteurs, en introduisant une obligation de réduire les émissions. Ces entreprises doivent pouvoir participer au système européen de négoce des droits d'émission. Pour cela, il faut commencer par clarifier des questions techniques.</p>	<p>◆</p> <p>Toutes les branches économiques</p>
<p>Agence européenne de défense</p> <p>Conclusion d'un accord administratif entre la Suisse (le DDPS) et l'Agence européenne de défense (EDA) pour permettre à la Suisse d'accéder à la coopération européenne en matière d'armement (échanges d'informations et collaboration ad hoc à des projets et des programmes d'armement dans les domaines de la recherche, de la technologie, des marchés publics et de l'entretien).</p>	<p>◆</p> <p>Quelques entreprises</p>
<p>Galileo</p> <p>Participation de la Suisse au système européen de navigation par satellite grâce à une participation directe à l'Autorité de surveillance du projet Galileo. Cette question est actuellement en phase exploratoire. Après l'échec momentané du concept de partenariat public-privé, on s'attend à ce que le projet passe entièrement dans le giron de l'État.</p>	<p>◆</p> <p>Quelques entreprises</p>

Annexe 3

Calendrier pour la libre circulation des personnes



Source : Bureau de l'intégration (DFAE / DFE), juillet 2007

Citoyens européens en Suisse (2007) : 954'800
Citoyens suisses dans l'UE (2007) : 390'182